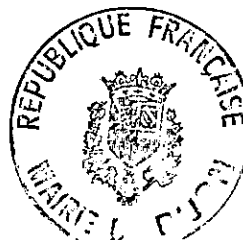


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - Mme FLAMENT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. BAZIN - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. ALLAERT - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - M. IZIMER - M. PERRON - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Bibliothèques municipales et Points d'Accès Numérique de Dijon et de l'Agglomération (Panda) - Adaptation des droits d'inscription

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La médiathèque inter-quartiers Jean-François Champollion a ouvert ses portes le 15 septembre dernier. Elle accueille en son sein une bibliothèque « adultes », une bibliothèque « jeunesse » et une bibliothèque « musicale », un hall d'accueil et de prêt, ainsi qu'une salle d'animation auxquels s'ajoutera le centre multimédia, implanté depuis 1992 dans les locaux du groupe scolaire Camille Flammarion 19, rue d'Alembert. Le Point d'Accès Numérique de Dijon et de l'Agglomération (Panda) des Grésilles, tête de réseau des huit Panda fonctionnant actuellement à Dijon, constitue l'une des activités du centre multimédia et trouvera donc sa place à la médiathèque.

Actuellement, les bibliothèques et les Panda fonctionnent, en termes d'inscriptions, sur des réseaux séparés, et perçoivent chacun leurs propres droits d'inscription, au demeurant identiques à savoir 8 € en tarif plein et 4 € en tarif réduit par an. L'abonnement à un site des bibliothèques municipales donne accès à l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales, l'abonnement à un Panda donnant également accès à l'ensemble du réseau des Panda.

Or, dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque Champollion, ces deux services vont se trouver réunis au sein d'un même établissement et le public souhaitant accéder aux différents services de la médiathèque devrait s'acquitter de deux inscriptions.

Afin de ne pas faire supporter aux usagers la charge d'une double inscription payante, de faciliter la perméabilité des publics de la bibliothèque et des Panda et d'obtenir une cohérence et une lisibilité de la politique municipale d'accès pour tous à la culture et au savoir, il est proposé de faire bénéficier les usagers des bibliothèques de la gratuité des réseaux Panda et réciproquement, les procédures d'inscription dans les deux réseaux demeurant inchangés.


Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'accorder aux usagers des bibliothèques municipales et des Panda l'accès aux deux réseaux pour un tarif unique de 8 € en tarif plein et 4 € en tarif réduit ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 SEP. 2007

